

Comité syndical du 8 juillet 2026

[DL2026_07/27](#)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SE2026-02 POUR LE TRANSFERT, TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DEPUIS LES DIFFÉRENTS QUAIS DE TRANSFERTS DU LOT-ET-GARONNE

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **jeudi 2 juillet 2026**, s'est réuni, Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 8 juillet 2026 à 11h**, sous la présidence de M. Alain LORENZELLI.

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Christophe AUGUSTIN ; Laurent CAPELLE ; Michel CERUTI ; Philippe JOURDAIN ; Karine LA MARRA ; Jacques PIN ; Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Angélique CHARBONNIER ; Romain LABROUSSE ; Michel LAVILLE ; Pierre SILVA ; BRICE VOGLER (5) ;

SMICTOM LGB : José ARMAND ; Christian GIRARDI ; Philippe LAGARDE ; Alain LORENZELLI ; Philippe SOULEAU (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Gérard BEUVELOT ; Georges LAGRÈZE ; Lionel PAILLAS (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Mme Elisabeth PICHARD, M. Eric SARRAZI (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Alain BARAT (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Marie-José BONADONA (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : Mmes CHARBONNIER et PICHARD, MM. BARJOU, CERUTI, GIRARDI, GOZZERINO, JOURDAIN, KLEIBER, LABROUSSE, LAGARDE, LAGREZE, LORENZELLI, PAILLAS, PIN, SARRAZI, SOULEAU (16)

Représentés : M. ARMAND par M. LAGARDE, Mme ARMELLINI par M. KLEIBER, M. BARAT par M. GOZZERINO, M. BEUVELOT par M. PAILLAS, Mme BONADONA par M. BARJOU ; Mme LA MARRA par M. JOURDAIN ; M. SILVA par Mme CHARBONNIER, M. VERDELET par M. PIN, M. VOGLER par M. LABROUSSE (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Romain LABROUSSE

Nombre de délégués présents : 16

Représentés : 9

TOTAL : 25

Etaient également présentes : Mmes Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

[DL2026_07/27](#)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SE2026-02 POUR LE TRANSFERT, TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DEPUIS LES DIFFÉRENTS QUAIS DE TRANSFERTS DU LOT-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la décision de non-reconduction du marché SE2024-03 avec prise d'effet au 14/02/2025, pour les lots suivants :

- LOT 01 : Transfert, transport des DMA de l'Ouest du Département ;
- LOT 02 : Transfert, transport des DMA de l'Est du Département de Lot-et-Garonne ;
- LOT 03 : Transfert, transport des DMA du Sud du Département de Lot-et-Garonne.

www.valorizon.com

Vu la délibération DL2026_03/01 du 18 mars 2026 autorisant le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le transfert, le transport des déchets ménagers et assimilés depuis les différents quais de transferts du Lot-et-Garonne ;

Considérant la consultation SE2026-02, publiée sur le profil acheteur du Syndicat VALORIZON en date du 27/03/2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 27/04/2026, avant 12h00,

Considérant qu'au terme du délai susvisé, les plis suivants ont été déposés :

- Lot 1 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Vianne (47230) : 2 plis ;
- Lot 02 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne (47800) : 2 plis ;
- Lot 03 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Marmande (47200) : 2 plis ;
- Lot 04 : Transport des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300) : 2 plis ;
- Lot 05 : Transport des déchets tout-venant ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300) : 2 plis ;
- Lot 06 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Fumel (47500) et depuis la déchèterie de Penne d'Agenais (47140) : 2 plis.

Pour le Lot 1 : *Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Vianne (47230)*, le comparatif des offres a été réalisé au regard des critères de jugement et leur pondération visés au Règlement de Consultation du présent marché.

Pour chaque lot suivant, la réception d'une seule proposition régulière a amené à vérifier que l'offre soit appropriée, régulière et acceptable, au regard des critères de jugement visés au Règlement de Consultation du présent marché :

- Lot 02 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne (47800) ;
- Lot 03 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Marmande (47200) ;
- Lot 04 : Transport des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300) ;
- Lot 05 : Transport des déchets tout-venant ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300) ;
- Lot 06 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Fumel (47500) et depuis la déchèterie de Penne d'Agenais (47140).

Considérant l'agrément pour les candidatures présentées, pour l'ensemble des lots ;

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé sur la base des critères de jugement des offres suivants :

- Valeur technique (45%), comprenant les moyens humains, l'organisation du travail, la continuité du service, la flotte des véhicules, la qualité et la sécurité des transports et les mesures en faveur de l'environnement ;
- Valeur financière (55%).

Il est proposé d'attribuer de la manière suivante :

Lot 01 Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Vianne (47230) :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat TRANSPORTS MARTY, d'un montant estimatif de 370 560,00€ HT sur la durée du marché, qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

Lot 02 Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne (47800) :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat TRANSPORTS MARTY, d'un montant estimatif de 290 240,00 € HT sur la durée du marché, jugée appropriée, régulière et acceptable.

Lot 03 Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Marmande (47200) :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat TRANSPORTS MARTY, d'un montant estimatif de 1 118 425,00 € HT sur la durée du marché, jugée appropriée, régulière et acceptable.

Lot 04 Transport des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300) :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat TRANSPORTS MARTY, d'un montant estimatif de 286 828,00€ HT sur la durée du marché, jugée appropriée, régulière et acceptable.

Lot 05 Transport des déchets tout-venant ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300) :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat TRANSPORTS MARTY, d'un montant estimatif de 111 160,00€ HT sur la durée du marché, jugée appropriée, régulière et acceptable.

Lot 06 Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Fumel (47500) et depuis la déchèterie de Penne d'Agenais (47140) :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat TRANSPORTS MARTY, d'un montant estimatif de 376 248,00€ HT sur la durée du marché, jugée appropriée, régulière et acceptable.

Considérant le PV de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 juillet 2026 ;

Considérant ce qui précède, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de procéder à l'attribution du présent marché aux candidats et aux lots susvisés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à attribuer le marché SE2026-02 transfert, transport des déchets ménagers et assimilés depuis les différents quais de transferts du Lot-et-Garonne, à la société TRANSPORTS MARTY sise 2, chemin du Buscon 47310 ESTILLAC, pour les lots et les montants suivants :

Allotissement	Montant HT sur la durée totale :
Lot 1 Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Vianne (47230)	370 560,00 €
Lot 02 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne (47800)	290 240,00 €
Lot 03 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Marmande (47200)	1 118 425,00 €
Lot 04 : Transport des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300)	286 828,00 €
Lot 05 : Transport des déchets tout-venant ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Villeneuve-sur-Lot (47300)	111 160,00 €
Lot 06 : Transport des déchets ménagers assimilés depuis le quai de transfert de Fumel (47500) et depuis la déchèterie de Penne d'Agenais (47140)	376 248,00 €

- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent marché prend effet à la date de réception de la lettre d'accord adressée au Titulaire, pour une durée initiale de 12 mois, reconductible de manière tacite 2 fois, dans la limite d'une durée totale de 36 mois ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2026 et suivants ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;
- Article 5 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché dans la limite fixée à l'article L1414-4 du CGCT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Publication sur le site internet le 9 juillet 2026

Fait à Damazan, le 8 juillet 2026

Le Président,

Alain LORENZELLI